

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 11 juin 2025 à Marcheprime à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Belin-Béliet le vendredi 20 juin 2025 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
 Date de la convocation : 12 juin 2025

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis (absent), M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme VALIORGUE Magali ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée.

Absents : M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann, M. CARRERE Paul (excusé), M. DUFAY Michel (excusé), M. DURRIEU Michel (excusé), M. FORET Thierry (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme PIQUEMAL Sophie, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle,

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	32
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	32
Total présents et pouvoirs	17	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

RESSOURCES HUMAINES

Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités à l'Ecomusée

Ajustements du nombre de recrutement sur le budget annexe « Activités commerciales »

Par délibération n°2025-05 du 24 février 2025 modifiée par la délibération n°2025-28 du 26 mars 2025, le Comité Syndical a délibéré sur la création de postes de saisonniers indispensables au fonctionnement de l'Ecomusée.

Un réajustement des postes à créer s'avère de nouveau nécessaire sur le budget annexe « activités commerciales » pour le Restaurant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE CREER**
 - un poste de cuisinier, à temps complet, sur une période de 3.5 mois (poste initialement pourvu par voie de prestation externalisée)
 - ou à défaut, un poste de commis de cuisine

 - Un poste de serveur supplémentaire pour répondre à la demande estivale sur une période de 2 mois
- **DE TRANSFORMER** un poste de serveur à Temps complet, en poste de « serveur, commis de cuisine » sur une période de 3.5 mois.

La rémunération sera fixée en tenant compte de la qualification et de l'expérience professionnelle des candidats :

- Pour le poste de cuisinier, en référence à la grille indiciaire B1,
- Pour les postes de « commis de cuisine » et « serveur commis de cuisine », en référence à la grille indiciaire C2,
- Pour le poste de « serveur » relevant de la catégorie C, la en référence à la grille indiciaire C1,

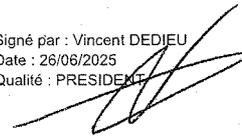
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 26/06/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

27/6/2025